

**COMMUNE D'ANNEYRON  
DEPARTEMENT DE LA DRÔME****CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 26 AVRIL 2012**

L'an deux mil douze, le 26 avril 2012 à 19 h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ANNEYRON (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain GENTHON, Maire.

Présents : M. Alain GENTHON, Maire ; Mme Monique BESCOND ; M Michel FOMBONNE ; Mme Patricia BOIDIN ; M. Jean-Paul NICOLET ; Mme Jeanine PARDANAUD ; M. Alexis MORVAN, Adjoint ; Mme Colette BARON, Conseillère Municipale Déléguée ; Mme Danielle BROCHIER ; M. Alain LACROIX ; Mme Françoise RODET-GARCIER ; Mme Noëlle CHARRON ; Mme Odile CHOSSON ; M. Christian CROS ; Mme Michelle GHETTI ; M. Jean-Paul SAVIGNON ; Mme Gwendoline DELHOMME ; M. Yves SANDON ; Mme Mireille GRENIER ; M. Pierre THEZIER ; Mme Patricia DOMECH ; Mme Jocelyne CHANCRIN ; M. Jean PIN, Conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : Mme Delphine MALINS-ALLAIX (pouvoir à Mme Patricia BOIDIN) ; M. N'Diaga CISSE (pouvoir à Mme Colette BARON) Adjoint ; M. Yves CORNILLON (pouvoir à M. Christian CROS) ; M. Samuel BARON (pouvoir à Mme Monique BESCOND) Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2012

M. Alexis MORVAN est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance précédente du 22 mars 2012 est adopté sans observation.

**I. DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES**

Le décalage entre les prévisions du début d'exercice et les marchés de travaux réellement attribués permet aujourd'hui de récupérer des crédits d'investissements et de les réinjecter sur d'autres programmes. Cela autorise de prendre en charge la sonorisation du village demandée par le comité de la foire et les commerçants, équipement qui sera opérationnel dès la foire à venir et pour les manifestations commerciales notamment.

Seul le budget principal est concerné. Michel FOMBONNE en donne les détails.

En fonctionnement 1000 € pour les frais de récupération de concessions au cimetière et 5.500 € pour la cotisation versée au SDED en regard de sa mission d'études pour les économies d'énergies. A ce sujet Jocelyne CHANCRIN fait connaître son vœu de collaborer à la commission qui travaillera le dossier. Le Maire rappelle qu'à ce jour le Syndicat a produit un premier diagnostic relatif aux systèmes de chauffage qui sera suivi d'un autre propre aux bâtiments et à leur niveau d'isolation. Ensuite viendra le moment des choix parmi les travaux proposés. Jean-Paul NICOLET confirme que la commission se mettra alors en place après le chiffrage des investissements préconisés.

En section d'investissement près de 45.000 € sont récupérés grâce aux économies sur les projets d'extension du gymnase et d'agrandissement de réfectoire de l'école Eluard. Ajoutée à l'encaissement d'une nouvelle subvention de l'Etat (extension cantine) de 10.250 € et d'une dotation parlementaire de 1.900 € pour le gymnase cette réfection permet d'inscrire pour 17.500 € la sonorisation du village, de compléter les crédits de dépenses pour de petites réparations sur bâtiments et de réduire de 22.864 € la ligne d'emprunt.

A noter que le comité de la foire transférera à son compte la plus grande part des frais de sonorisation précités en indemnisant chaque année la commune à hauteur de 1.200 €.

Le Maire fait état de la notification par la Préfecture de 3 dotations préfectorales au titre de la DETR, savoir 73.000 € pour une deuxième tranche d'assainissement (quartier, EST du bourg), 112.500 € également pour une deuxième tranche sur les travaux de l'école maternelle et 11.600 € pour la restructuration de la cantine du groupe Eluard.

L'Assemblée adopte à l'unanimité.

## **II. MEDIATHEQUE**

*Rapporteur : Alain GENTHON*

Le projet de médiathèque a été couplé avec un programme de logements sociaux afin de drainer de la population sur ce secteur mais aussi d'économiser du terrain en groupant les deux opérations sur une même assiette foncière. Cela va se traduire maintenant par le versement à la commune par D.A.H d'une somme, estimée par le service du domaine à 48.000 € correspondant à la valeur du foncier et des volumes occupés par les logements. D.A.H y ajoutera une participation de 10.000 € pour les abords.

Après les subventions de la DRAC et du Conseil Général ces participations contribueront à porter les aides publiques pour la construction de la médiathèque à un niveau très élevé.

A l'unanimité l'Assemblée accepte le projet de division en volume de bâtiment et la vente à D.A.H pour 48.000 €.

## **III. MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL**

*Rapporteur : Alain GENTHON*

Le Maire propose d'amender le régime indemnitaire existant pour :

- Adapter au poste de responsable des services techniques la prime correspondant au grade détenu par l'agent (avec réduction du montant à concurrence de la revalorisation du salaire fixe comme cela avait été convenu).
- Donner un complément aux trois agents reconnus en qualité de référents fonctionnels dans leur domaine de compétence (M. Patrick JOUD, M. Lionel MARGARIT et M. Benjamin DUMAS)
- Supprimer la prime de service et de rendement nom attribuée à ce jour
- Doter le poste ouvert à la médiathèque de l'indemnité du 13ème mois
- Et profiter de cette circonstance pour rassembler dans une nouvelle délibération les précédentes décisions concernant les primes du personnel.

En considération des agents concernés sont ainsi instaurées ou modifiées les différentes dotations ISS, IEMP, IAT et indemnités forfaitaires ou horaires de travaux supplémentaires.

Adopté à l'unanimité.

#### **IV. PROTECTION DU CARTAGE D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE D'ALBON**

Le Maire qui a reçu une demande d'avis du Préfet, confie à M. Jean PIN le soin d'exposer à l'Assemblée le projet de protection du captage d'eau potable « les prés nouveaux » à Albion.

Le Syndicat des Eaux a dû construire une usine de traitement sur ce captage pour retrouver les normes de potabilité de cette nappe polluée par des pesticides. Cet investissement ne règle cependant pas le problème à la base et il faut reconquérir la qualité de l'eau autrement. Pour cela une étude a été faite par un hydrogéologue sur le terrain afin de définir la zone d'alimentation de ce captage et les contours d'une zone de protection à l'intérieur de laquelle, avec le concours des agriculteurs, seront élaborées des préconisations culturelles visant à éradiquer les pesticides.

La zone de protection comprendra les Vallons de Bancel et de l'Argentelle, soit environ 500 ha sur Anneyron, avec un plan d'actions à venir.

Jean-Paul NICOLET ajoute que ce projet, pionnier sur le bassin Bièvre-Liers-Valloire, va être suivi d'une dynamique analogue sur tous les captages existants ou futurs liés aux zones stratégiques.

Le Maire rendra donc un avis positif à M. Le Préfet.

#### **V. APPELS D'OFFRES**

Patricia BOIDIN rend compte de l'attribution des marchés publics.

#### **ECOLE MATERNELLE**

Gros œuvre	ROUX CABRERO
Charpente	BERNARD et Fils
Étanchéité	SOBRABO
Couverture/Bardage zinc	BERNARD et Fils
Menuiseries extérieures	VAREILLE
Serrurerie/méletterie	NAKLIS
Menuiserie intérieure	VAREILLE
Revêtement sols/faïences	CLUZEL
Doublages-cloisons-peintures	DAUPHINE du BATIMENT
Plomberie/sanitaires	MINODIER
Chauffage/ventilation	MINODIER
Electricité	SORNAY VOLOZAN
VRD	MOUTOT GENIE CIVIL

Le total s'élève à 1.582.046,76 € HT soit 2.93 % en-dessous de l'estimation de l'architecte.

Début des travaux mi-mai.

#### **EXTENSION DU GYMNASIUM**

Maçonnerie	RIGNOL
Charpente	PIERREFEU
Menuiserie	CHAUTANT
Plâtrerie-peintures	MEFTA-BELOT
Plomberie / Sanitaires	MINODIER
Electricité	BEGOT
Serrurerie	BMSM

Total des travaux 68.122,45 € HT contre une estimation à 114.000 €

Ouverture du chantier le 4 juin.

## **EQUIPEMENT DE LA MEDIATHEQUE**

Mobilier spécialisé	DPC
Gradins	PROPONET
Mobilier salle d'animation	RODET
Informatique	BERGER LEVRAULT
Stores occultants	PROPONET

Total 55.446 € contre une prévision de près de 90.000 €.  
La médiathèque ouvrira au public la dernière semaine d'août.

Ces informations donnent l'occasion à l'Assemblée d'échanger sur la réglementation des marchés publics et le manque de souplesse qui la caractérise.

## **VI AMENAGEMENT FONCIER**

*Rapporteur : Michel FOMBONNE*

Cette opération qui a connu une première phase avec la définition du périmètre d'intervention est aujourd'hui à sa seconde étape, celle de la concertation des propriétaires sur la reconnaissance, le classement et l'évaluation des propriétés (du 10 mai au 11 juin).

Le géomètre et la commission ont en effet durant ces dernières semaines procédé au classement de toutes les terres selon leur valeur agronomique (et non pas vénale) avant l'étape suivante qui consistera à reprendre le découpage des parcelles et envisager les échanges.

Le Maire salue le travail de son Adjoint et des membres de la commission et l'esprit positif et constructif avec lequel tous participent à cette réorganisation.

Cette opération a aussi un coût 2.000.000 € à la charge du Conseil Général.

## **A HUIS CLOS**

L'Assemblée examine les déclarations d'intention d'aliéner.

- Vente de plusieurs maisons d'habitation, impasse la Blache, rue St Didier et Impasse les Bleuets.

La Commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

Les rendez-vous

- Exposition du photo Club avec inauguration vendredi 27 avril
- Fête des classes ce samedi
- Journée de la déportation dimanche